

QUESTIONS FRÉQUENTES & RÉPONSES...



▪ **Je souhaite poser une question précise ou obtenir des compléments d'information. Qui contacter ?**

Nous vous conseillons de formuler votre question par mail (arquebuseresa@ville-dijon.fr) ou d'appeler le service réservations au 03 80 48 82 08.

▪ **À partir de combien de personnes suis-je tenu de faire une réservation pour un groupe ?**

Une réservation est obligatoire à partir de 10 personnes, afin de mieux maîtriser l'affluence dans les espaces et de garantir un confort de visite optimal.

▪ **Je souhaite réserver un créneau de projection pour un groupe pendant les vacances, le dimanche ou le mercredi après-midi. Quel est le nombre maximum de places que je peux réserver ?**

Vous pouvez réserver jusqu'à 30 places pour une projection. Cela permet de conserver les 30 autres places pour les visiteurs individuels.

▪ **Je désire animer moi-même la visite de mon groupe. Dois-je quand même réserver ?**

Oui, pour les groupes, même en visite libre, les réservations sont obligatoires.

▪ **Puis-je réserver plusieurs projections sur une même journée ?**

Oui, dans la limite de la disponibilité.

▪ **Je désire une visite générale du Jardin de l'Arquebuse (muséum, jardin botanique, planétarium), est-ce que je dois réserver ?**

Oui, et ce afin de privilégier votre confort de visite et celui des autres.

La procédure de réservation pour les groupes est la même, quelle que soit le mode et l'objet de la visite.

▪ **Comment savoir si ma demande est confirmée ?**

Une confirmation vous sera adressée par mail. Elle devra être présentée à l'accueil lors de votre venue.

▪ **Puis-je modifier la date de visite choisie lors de ma réservation ?**

Non, en raison d'un nombre important de demandes de réservation, nous ne sommes pas en mesure de modifier les dates de réservation.

▪ **Que dois-je faire pour annuler une visite ?**

En cas d'annulation, même de dernière minute, vous devez prévenir le service réservation au 03 80 48 82 08 ou le standard 03 80 48 82 00 ou par mail à arquebuseresa@ville-dijon.fr.

▪ **Proposez-vous des audioguides ?**

Non

▪ **Le Jardin de l'Arquebuse est-il accessible aux personnes à mobilité réduite ?**

Oui. Un ascenseur peut être utilisé pour accéder aux salles d'expositions permanentes dans les 2 bâtiments.

▪ **L'accès aux personnes en fauteuils roulants est-il possible lors des projections au planétarium ?**

Le nombre d'emplacements accessibles aux personnes à mobilité réduite est fixé à trois places. Toutefois, des emplacements additionnels peuvent être accordés, sous réserve de la mise en œuvre des mesures compensatoires nécessaires.

Toute demande relative à l'ajout de places pour personnes à mobilité réduite doit être formulée préalablement à la date de votre visite. Cette démarche permet d'organiser un dispositif d'accueil adapté.

▪ **Peut-on photographier les collections exposées ?**

Oui, les photographies des collections du Jardin de l'Arquebuse sont autorisées à usage privé et sans flash. Pour les œuvres provenant d'autres établissements, une demande préalable est nécessaire.

▪ **Le nombre d'élèves par groupe est-il limité ?**

Oui. Pour garantir un confort de visite optimal, nous déconseillons de dépasser 30 élèves par groupe.

Nous vous proposerons donc de constituer des groupes de 30 personnes maximum, afin d'assurer à la fois la qualité de votre visite et celle des autres publics présents dans les espaces.

▪ **Les projections sont-elles accessibles à tous les publics ?**

Oui, mais elles sont déconseillées aux enfants de moins de 4 ans, en raison du volume sonore élevé, de la durée moyenne de 30 minutes et de l'obscurité dans la salle.

▪ **Est-il possible d'accéder à la salle de projection avec une poussette ?**

Non, l'accès à la salle de projection n'est pas autorisé avec une poussette pour des raisons de sécurité.

▪ **Où doivent se présenter les groupes en arrivant au Jardin de l'Arquebuse ?**

À l'un des deux accueils (Muséum : 1 avenue Albert 1^{er} / Planétarium : 14 rue Jehan de Marville) **munis de leur confirmation de réservation** et ce, au minimum 10-15 minutes en avance.

▪ **Peut-on se restaurer au Jardin de l'Arquebuse ?**

Non, il est interdit de manger dans les salles d'exposition ainsi que dans la salle de projection. Un distributeur de boissons froides et chaudes est disponible à la « cafétéria des sciences » (1^{er} étage du planétarium).

En revanche, il vous est possible de pique-niquer dans le jardin botanique.

En cas de pluie, nous ne serons malheureusement pas en mesure de proposer une solution de repli sur site. Toutefois, la salle de l'OCCE, située à proximité du Jardin Darcy (à environ 5 minutes à pied du Jardin de l'Arquebuse), peut être réservée sous réserve de disponibilité.

Réservation via : <https://ad21.occe.coop/page/pre-t-de-la-salle-peretti>

▪ **Y-a-t-il des toilettes accessibles pour les groupes ?**

Oui. Dans les 2 bâtiments (muséum et planétarium) ainsi qu'une sanisette publique gratuite dans le jardin.

▪ **Y-a-t-il un endroit dédié pour déposer les sacs des élèves et accompagnateurs ?**

Oui. Il est obligatoire de déposer vos sacs dans les casiers prévus à cet effet situés aux deux accueils (muséum et planétarium).

Cependant, ces casiers sont ouverts et ne sont pas sécurisés. Nous vous informons donc que l'établissement ne pourra pas être tenu responsable en cas de vol ou de disparition d'objets personnels.

▪ **En cas d'alerte météo, mon animation est-elle maintenue ?**

Oui si c'est une animation à l'intérieur.